

**SERVICES DE GARDE  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**

**CHARLEMAGNE**

Institutionnelle de Charlemagne 450 492-3434

**L'ASSOMPTION**

au Point-du-Jour 450 492-3586

Gareau 450 492-3565

Institutionnelle du Méandre 450 492-3504

Louis-Laberge 450 492-3783

Saint-Louis 450 492-3508

**L'ÉPIPHANIE**

Mgr Mongeau 450 492-3595

Saint-Guillaume 450 492-3595

**MASCOUCHE**

Aux 4 Vents 450 492-3639

de la Seigneurie 450 492-3763

de la Source 450 492-3630

des Hauts-Bois 450 492-3628

des Sommets 450 765-2673

du Soleil-Levant 450 492-3741

La Mennais 450 492-3598

Le Rucher 450 492-3603

**REPENTIGNY**

de la Paix 450 492-3576

des Moissons 450 492-3562

du Moulin 450 492-3569

Émile-Nelligan 450 492-3554

Entramis 450 492-3567

Henri-Bourassa et  
Soleil-de-l'Aube 450 492-3517

Jean-XXIII 450 492-3533

la Tourterelle 450 492-3580

Longpré 450 492-3536

Louis-Fréchette 450 492-3519

Marie-Victorin 450 492-3522

Pie-XII 450 492-3515

Valmont-sur-Parc 450 492-3769

**REPENTIGNY (SECTEUR LE GARDEUR)**

Institutionnelle  
Louis-Joseph-Huot 450 492-3544

Jean-Duceppe 450 492-3583

la Majuscule 450 492-3590

le Bourg-Neuf 450 492-3573

Tournesol 450 492-3560

**SAINT-SULPICE**

aux-Quatre-Vents 450 492-3547

**TERREBONNE**

de la Sablière 450 492-3622

de l'Étincelle 450 492-3740

des Explorateurs 450 492-3416

Esther-Blondin 450 492-3632

Le Castelet 450 492-3636

Léopold-Gravel 450 492-3601

Saint-Louis 450 492-3611

**TERREBONNE (SECTEUR LACHENAIE)**

Bernard-Corbin 450 492-3656

Des Pionniers 450 492-3500

du Vieux-Chêne 450 492-3739

Institutionnelle  
Jean-De La Fontaine 450 492-3736

l'Arc-en-ciel 450 492-3735

**TERREBONNE (SECTEUR LA PLAINE)**

de l'Aubier 450 492-3748

de l'Orée-des-Bois 450 492-3747

du Boisé 450 492-3617

du Geai-Bleu 450 492-3742

Saint-Joachim 450-492-3609



**SERVICE DE GARDE  
EN MILIEU SCOLAIRE**

Centre  
de services scolaire  
des Affluents

Québec 

[cssda.gouv.qc.ca](http://cssda.gouv.qc.ca)

## QU'EST-CE QU'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE ?

C'est un service offert à l'école par des employés qui voient à créer un contexte stimulant et enrichissant pour votre enfant, et ce, avant et après les heures de classe, pendant l'heure du dîner et lors de journées pédagogiques.

Le service de garde est doté d'un programme d'activités qui s'inscrit de manière cohérente dans le projet éducatif de l'école. Il doit tenir compte des caractéristiques des élèves et permettre leur développement global sur les plans physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UN TEL SERVICE ?

Tous les élèves d'âge scolaire (de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année) demeurant sur le territoire du Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA) peuvent bénéficier du service de garde. Un enfant qui est dirigé vers une autre école du CSSDA peut s'inscrire au service de garde de l'école fréquentée ou de son école de bassin.



## QUEL EST LE COÛT RATTACHÉ À CE SERVICE ?

Si votre enfant fréquente régulièrement un service de garde, c'est-à-dire au moins deux périodes par jour, trois jours et plus par semaine, vous versez une contribution quotidienne maximale de 9,20 \$ (15,55 \$ lors des journées pédagogiques). Des frais supplémentaires pourraient être exigés selon le contrat de service. (*Tarif valide jusqu'en juillet 2024*)

Le montant des contributions est susceptible d'être modifié à la suite de la publication des règles budgétaires du ministère de l'Éducation.

Si votre enfant fréquente le service de garde moins de trois jours par semaine ou moins de deux périodes par jour, le coût varie en fonction de l'utilisation du service de garde.



### IMPORTANT

L'inscription se fait au bureau du service de garde de l'école avant le 15 juin de l'année en cours.

## QUELLES ÉCOLES OFFRENT UN SERVICE DE GARDE ?

Nous vous invitons à consulter la liste des écoles ci-jointe. Chaque service de garde a des règles de fonctionnement, vous recevrez l'information lors de l'inscription. Ce document comprend notamment les règles relatives aux jours et aux heures d'ouverture du service ainsi que les coûts et conditions de paiement.

Les services de garde sont maintenant dotés d'appareils permettant d'accepter les paiements par carte de débit. Le paiement par Internet est également possible avec la plupart des institutions financières.

Chaque direction d'école est responsable du service de garde de leur école. Le Centre de services scolaire des Affluents est en soutien aux écoles.



### VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS ?

Vous souhaitez obtenir d'autres renseignements relatifs au service de garde ?

Communiquez avec l'école où votre enfant est inscrit.

